

BILAN D'ACTIVITÉS 2020



SOMMAIRE

1re partie : Présentation de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon	p. 4
1.1 Édito	p. 4
1.2 Présentation du Territoire et de l'Établissement	p. 5
1.3 Élections & Nouvelles Instances	p. 6
1.4 Nouvelle Organisation des Services & Organigramme	p. 7
2e partie : Les Services Supports	p. 8
2.1 Les Ressources Humaines	p. 8
2.2 Les Finances et la Commande Publique	p. 9
2.3 Le Service Informatique	p. 9
2.4 Le Service Moyens Techniques	p. 10
2.5 Le Service S.I.G.	p. 10
3e partie : Le Pôle Administration Générale	p. 11
4e partie : Le Pôle LEADER	p. 12
5e partie : Les France Services et les M.S.A.P.	p. 13
6e partie : Les Politiques Contractuelles et l'accompagnement des Projets Communaux	p. 14
7e partie : Le Pôle Éducation et Culture	p. 15
7.1 La Petite Enfance	p. 16
7.2 L'Enfance et la Jeunesse	p. 16
7.3 Le Réseau des Médiathèques et Bibliothèques	p. 17
7.4 La Régie Secrets de Fabriques	p. 18
7.5. Les Écoles de Musique	p. 19
8e partie : Le Pôle Urbanisme	p. 20
8.1 Le Service Commun des Autorisations du Droit des Sols	p. 20
8.2 La Planification Urbaine	p. 21
8.3 Habitat & Cadre de Vie : l'OPAH et l'Opération Façades et Toitures	p. 22
9e partie : Le Pôle Économie, Développement Durable et Tourisme	p. 23
9.1 L'agriculture et Développement durable	p. 23
9.2 Les Sports et Équipements de Pleine Nature	p. 24
9.3 Le Développement Économique	p. 25
9.4 La Forêt	p. 26
9.5 L'Économie Touristique	p. 27
9.6 Le Patrimoine	p. 28
10e partie : Le Pôle Environnement	p. 29
10.1 L'Opération Sources	p. 29
10.2 Le SPANC	p. 29
10.3 Le Service de Prévention de Gestion et de Réduction des Déchets	p. 30
10.4 Le Service de Facturation et de Recouvrement de la Redevance d'Élimination des Ordures Ménagères	p. 31
10.5 Le Service Risques Naturels Majeurs	p. 31
10.6 La GEMAPI	p. 32
11e partie : Adhésions, Subventions et Réunions 2020	p. 33
11.1 Les Adhésions 2020	p. 33
11.2 Les Subventions 2020	p. 34
11.3 Les Réunions des instances 2020	p. 35

1 PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON

1.1 ÉDITO

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai le plaisir de vous adresser le bilan d'activités 2020 de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon Sources de Lumière.

Celui-ci retrace l'action communautaire au cours de cette année si particulière, marquée par une crise sanitaire sans précédent, conjuguée à un renouvellement électoral de nos instances. Ce document n'a pas la prétention d'être exhaustif mais plutôt de vous présenter un panorama de notre action dans le quotidien de notre territoire et de ses habitants.

Durant les 3 dernières années, marquées par la fusion de nos cinq intercommunalités historiques, les élus, sous la présidence de Serge PRATO que je salue et remercie, ont œuvré pour rassembler, unifier, harmoniser. Ce travail fut complexe et ardu tant en raison des disparités initiales que de l'absence d'une vision commune du territoire.

Cette étape est désormais derrière nous et, depuis 2020, nous sommes 41 communes, tournées ensemble vers l'avenir, vers ce que nous voulons construire pour nos vallées. Cette perspective que nous dessinons peu à peu, s'appuie sur un esprit de solidarité que nous ne cessons de renforcer par des dispositifs multiples tels la dotation de solidarité communautaire ou encore dernièrement les fonds de concours. Renforcer chacune de nos communes, c'est faire grandir notre intercommunalité.

Je suis également très attaché à la proximité, et je m'applique depuis que vous m'avez confié la présidence en juillet 2020, à sillonner régulièrement vos communes, à venir à la rencontre des maires, des adjoints, des conseillers municipaux, des habitants pour expliquer nos actions et entendre leurs projets et attentes. Je renouvelle ici l'expression de ma disponibilité pour venir échanger avec vous de tous les sujets en lien avec le quotidien de notre territoire, quand vous le souhaitez et sans formalisme. Ce n'est que dans un rapport solidaire et de confiance entre nos communes et l'intercommunalité que notre territoire pourra s'épanouir et continuer à grandir pour le bien-être de tous, car si seul nous pouvons souvent aller plus vite, ensemble nous saurons aller plus loin.

Je vous souhaite une excellente lecture de ce bilan d'activités et je reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ou demandes d'approfondissement.



Maurice LAUGIER
Président de la CCAPV

1.2 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE ET DE L'ÉTABLISSEMENT

La CCAPV a été créée en 2017, lors de la mise en application de la loi Notre.

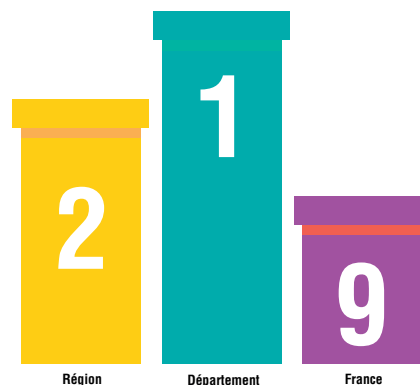
Issue de la fusion de 5 intercommunalités, le territoire de la CCAPV s'étend désormais sur 1719 km².

Sur une échelle départementale, la CCAPV est la plus grande intercommunalité en terme de surface et s'étend sur plus d'un quart du département.

Sur une échelle régionale, la CCAPV est la 2^{ème} plus grande intercommunalité en terme de surface, derrière l'Agglo Aix-Marseille.

Sur une échelle nationale, la CCAPV est la 9^{ème} plus grande intercommunalité en terme de surface en France

SURFACE CCAPV
PAR RAPPORT AUX AUTRES EPCI :
CLASSEMENT



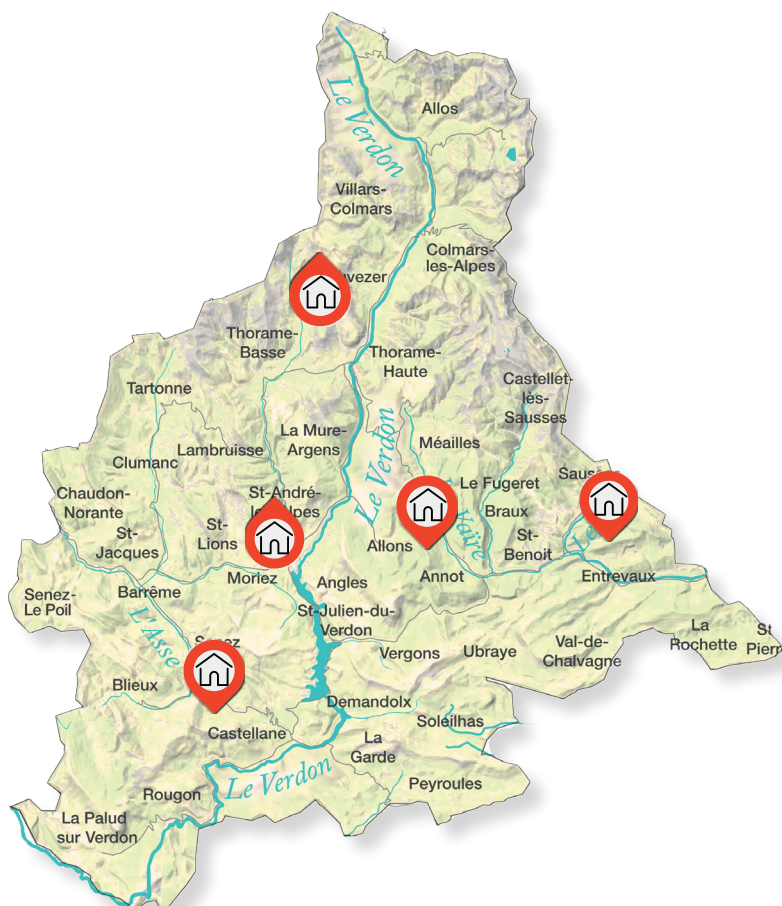
La CCAPV regroupe 41 communes, et compte 11 472 habitants permanents.

Territoire très marqué par la saisonnalité, la population DGF de la CCAPV s'élève à 23 484 habitants.

(source insee 2017)

Le siège social de la CCAPV est implanté à Saint André les Alpes.

A ce siège s'ajoute 4 antennes, localisées sur les communes d'Annot, Beauvezer, Castellane, Entrevaux.



1.3 ÉLECTIONS & NOUVELLES INSTANCES

L'année 2020 a été une année électorale, marquée par des élections municipales et communautaires.

Pour la première fois, et pour les communes de plus de 1000 habitants seulement, les conseillers communautaires devaient être fléchés sur les listes déposées en préfecture.

Le premier tour des élections municipales s'est déroulé le 13 mars 2020. En raison de la pandémie, le second tour a été reporté au 28 juin 2020. Ce report a nécessité une grande adaptation de la part des élus, tant dans la poursuite que dans la prise de leurs fonctions municipales ou intercommunales.

La séance d'installation du nouveau conseil communautaire s'est déroulée le 16 juillet 2020. A cette occasion, Maurice LAUGIER, Maire de Saint-Benoît, a été élu Président avec 51 voix contre 9 voix pour Bernard LIPERINI, Maire de Castellane.

Ont ensuite été élus les Vice-Présidents suivants:

Nina

JONKER

1ere Vice-Présidente
en charge des contrats
partenariaux avec
le Département,
la Région & l'Etat

**Magali
SURLÉ
GRIEUD**

Vice-présidente
en charge du Tourisme

**Claude
CAMILLERI**

Vice-Président
en charge des Finances

**Jean
MAZZOLI**

Vice-Président en charge
de l'Environnement, de la
Gemapi et de la Gestion
des risques

**Michel
LANTELME**

Vice-Président
en charge de la Mobilité
et du Numérique

**Christophe
IACOBBI**

Vice-Président
en charge des Bâtiments,
des Travaux
et des Marchés
Publics

**Jean-Louis
CHABAUD**

Vice-Président
en charge du SCOT
et des mutualisations

**Frédéric
CLUET**

Vice-Président en charge
des Economies d'Energie, de
l'Amélioration de l'Empreinte
Environnementale des Services,
de la Prévention, de la
Réduction et de la Gestion
des Déchets

**Michèle
BIZOT
GASTALDI**

Vice-Présidente en charge
de l'Urbanisme, du
Logement et de
l'Habitat

**Lucas
GUIBERT**

Vice-Président en charge de
la Petite Enfance et de la
Jeunesse

**Alain
DELSAUX**

Vice-Président en charge de
la Culture et du Patrimoine

**Thierry
OTTO-BRUC**

Vice-Président en
charge des Activités et
Equipements de Pleine
Nature

**Thierry
VIALE**

Vice-Président en
charge de l'Economie, du
Commerce, de l'Emploi,
de la Formation et des
Maisons de Services
au Public

**François
GERIN-JEAN**

Vice-Président en charge
des Opérations Sources, du
SPANC et de la préparation
aux transferts de l'Eau et
l'Assainissement

André PESCE

Vice-Président en charge de
l'Agriculture et de la Forêt

Pour la première fois, et parce que les règles du huis clos s'imposaient, ce conseil communautaire a été retransmis en direct, via le site internet de la CCAPV et la plateforme facebook live.

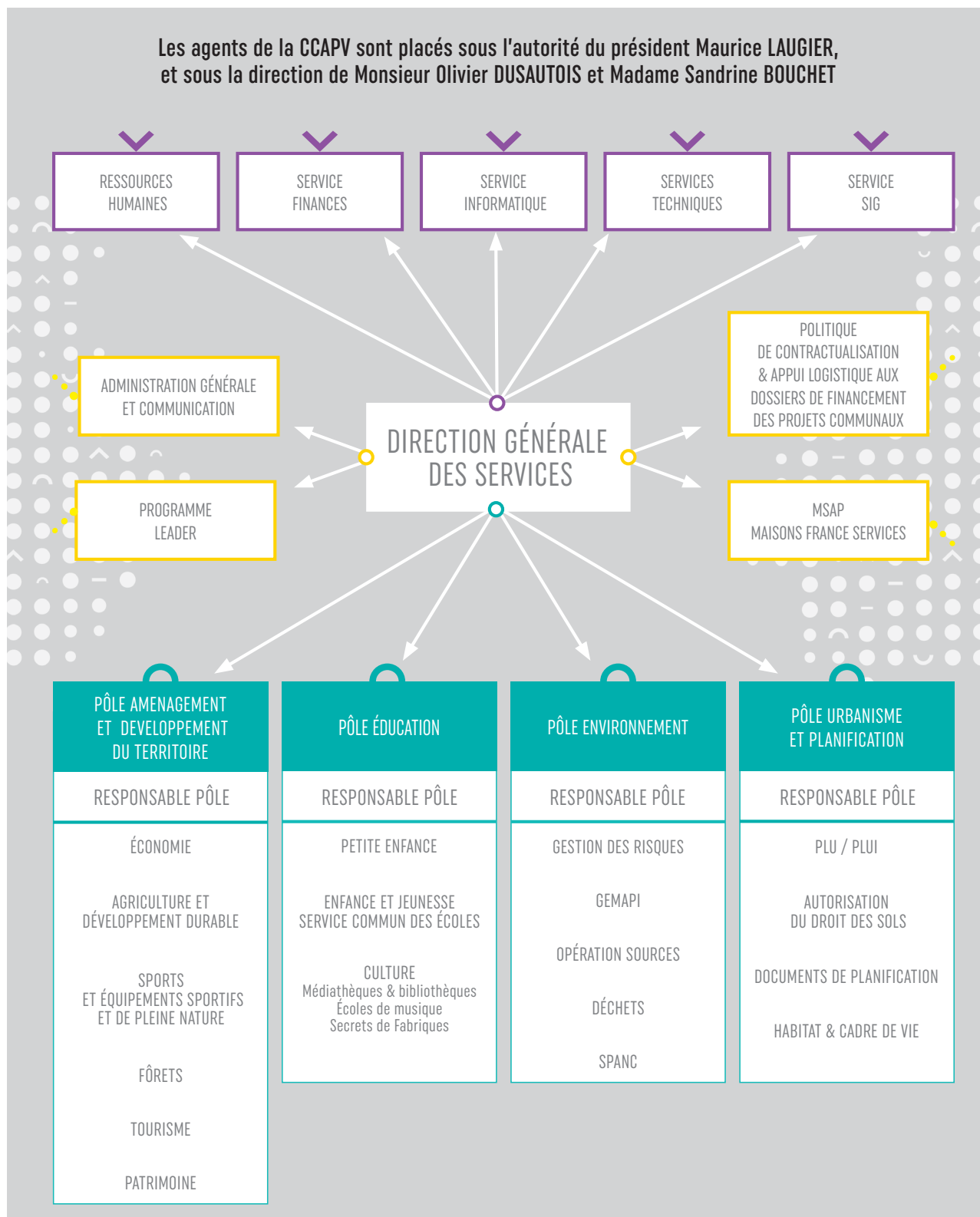
Près de 500 personnes ont utilisé les supports web mis à disposition le 16 juillet, pour suivre cette élection du début à la fin.



1.4 NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES & ORGANIGRAMME

En janvier 2020, une nouvelle organisation a été mise en place au sein des services de la CCAPV.

Désormais répartis en 5 pôles majeurs spécialisés, les services de la CCAPV se sont également vu mieux épaulés dans l'exercice de leurs missions avec la création de 5 services supports autonomes, dont les missions sont transversales à l'ensemble des pôles et des services.



2 LES SERVICES SUPPORTS



2.2 LES RESSOURCES HUMAINES

Le service ressources humaines assure la gestion des personnels de la CCAPV : carrière, paies, recrutements, formation, sécurité au travail... Trois agents à temps plein y sont affectés.

Les effectifs de la CCAPV s'élèvent à 175 agents en 2020 dont 90 fonctionnaires sur emplois permanents, 42 contractuels, 41 recrutements temporaires et deux apprentis.

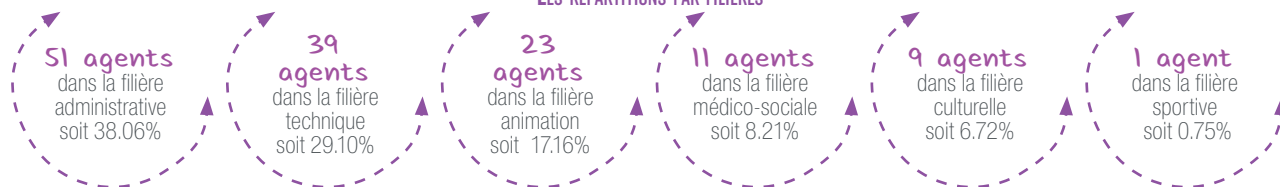
2 0 2 0

Les principaux projets menés par le services des Ressources Humaines durant l'année 2020 sont :

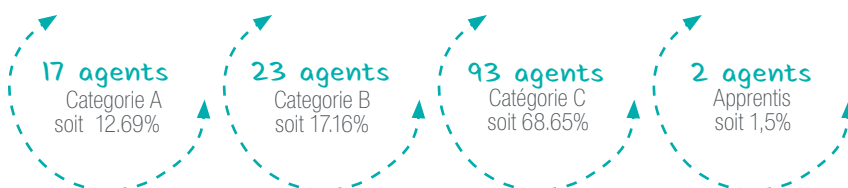
- La refonte du protocole de temps de travail : passage au niveau réglementaire de 1 607 heures annualisées pour un temps plein (contre 1586 heures auparavant)
- La mise en place d'une charte du télétravail

L'année 2020 a surtout été fortement marquée par la pandémie de la COVID, situation inédite donnant lieu à une mobilisation significative du service ressources humaines dans un contexte de gestion de crise, tant sur l'aspect humain qu'administratif, avec des phases de confinement, de continuité d'ouverture de certains services, et de travail tout ou partie à distance pour d'autres.

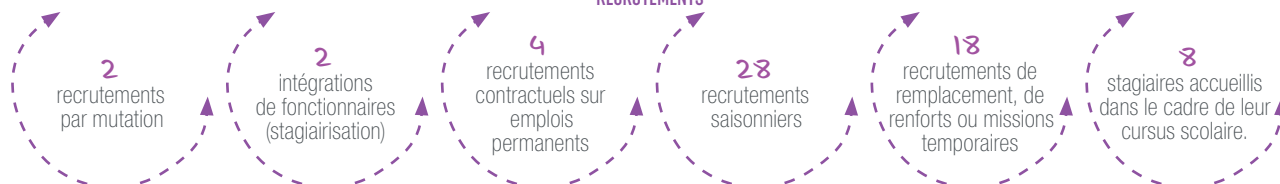
LES RÉPARTITIONS PAR FILIÈRES



LES RÉPARTITIONS PAR CATEGORIE



RECRUTEMENTS



AUTRES CHIFFRES



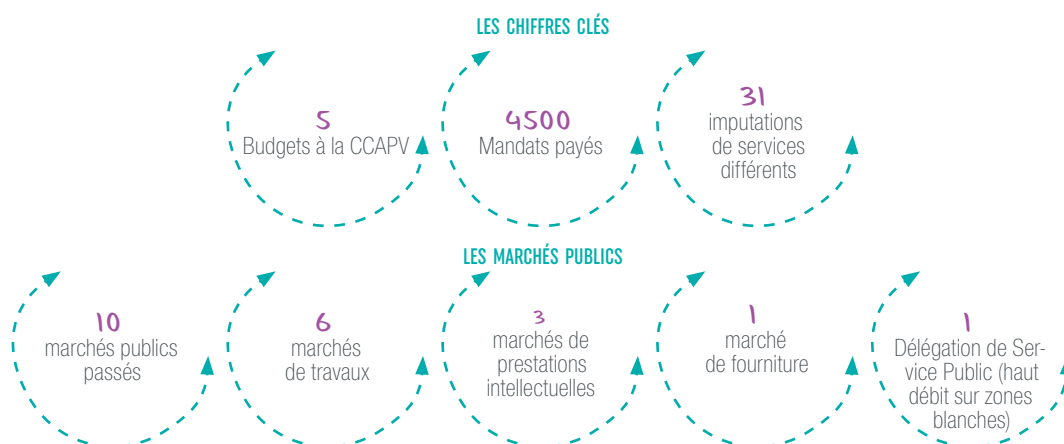
2.2 LES FINANCES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

Le service Finances assure la gestion des finances et des budgets, des marchés publics et des groupements de commandes. 5 agents y sont affectés.

2 0 2 0

L'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre de la comptabilité de service au sein de la CCAPV. Les agents du service Finances ont été particulièrement mobilisés autour de l'accompagnement de l'ensemble des services dans la prise en main de cette comptabilité.

En début d'année 2020, les agents du services finances ont mis en place des sessions de formation en direction de l'ensemble des services de la CCAPV, afin de leur permettre de maîtriser les logiciels comptables nécessaires. Le résultat comptable 2020 est en nette augmentation grâce à l'implication et à la rigueur de tous les services.



2.3 LE SERVICE INFORMATIQUE

Le service informatique assure l'installation, la maintenance et le développement du parc et des outils informatiques pour l'ensemble des services et des bâtiments attachés à la CCAPV.

1 agent est affecté au service, qui bénéficie d'un soutien administratif.

Le service informatique intervient sur le Siège Social et les Antennes, les Bureaux d'Information Touristiques, les Médiathèques et Bibliothèques, les Ecoles du Service Commun...

Il assure également une mission de conseil auprès de plusieurs mairies du territoire.

2 0 2 0



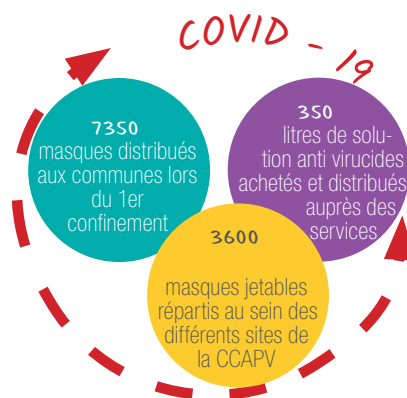
En 2020, le service informatique a accompagné le renouvellement des contrats de maintenance du système de Wifi dans les zones blanches des relais TNT gérés par la CCAPV, en lien avec le service Marchés Publics en vue d'une DSP.

Les réflexions autour de la mise en œuvre du télétravail des agents de la CCAPV n'avaient pas commencées lorsque le confinement a été instauré. Une solution a été mise en place très rapidement, et a été améliorée au fil des mois.

Par ailleurs, au cours de l'année 2020, 7 médiathèques ont été intégralement informatisées et rééquipées grâce au soutien financier lié au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 1^{ère} Génération

2.4 LE SERVICE MOYENS TECHNIQUES

Le service Moyens Techniques intervient en maintenance curative, corrective et préventive sur les 56 sites de la CCAPV situés sur l'ensemble du territoire, dans la mise en conformité du parc ERP et dans l'accompagnement technique des différents pôles et services de la CCAPV. 7 agents y sont affectés, pour un volume horaire de 6.5 Equivalent Temps Plein (ETP). Ils sont soutenus par un agent administratif depuis juin 2020.



2 0 2 0

2020 a souligné l'importance de la disponibilité d'un service technique équipé, afin de faire face aux situations de crise.

Les agents du service moyens techniques ont organisé et assuré la distribution des masques de protection face au COVID, auprès des communes de la CCAPV lors du 1er confinement en avril 2020. Le service a soutenu activement les différents services dans la mise en place de mesures anti-Covid, afin de retrouver un fonctionnement le plus sécuritaire possible.

Le service a également assuré la logistique nécessaire à la collecte et à l'acheminement de denrées et équipements de premières nécessités vers les communes sinistrées après le passage de la tempête Alex.

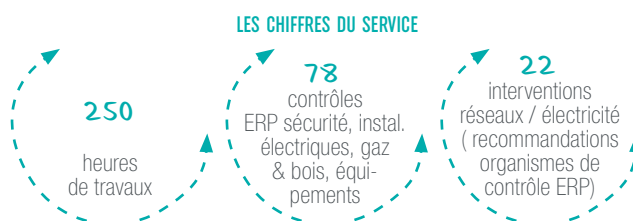
En 2020 débute également la mise en place de « temps agent », mobilisé pour entretenir les sentiers de randonnée et VTT du territoire.

Les suivis de contrôle des ERP ont été finalisés dans les temps, entre les phases de confinements.

Afin de garantir une ouverture du site de Ratery dans les temps impartis, le service a participé à la rénovation du site et à l'aide à l'installation du gérant.

Été 2020 : important nettoyage et sécurisation des abords et équipements du site de Vauplane.

Poursuite des travaux d'embellissement et amélioration de la qualité d'éclairage par panneaux Led, des sites de la CCAPV.



2.5 LE SERVICE S.I.G.

En 2020, un service dédié au développement, à l'administration et à l'exploitation d'un Système d'Information Géographique (SIG) a été mis en place. 1 agent est affecté au service.

2 0 2 0

L'année 2020 a été dédiée à la structuration et la mise à jour au fil de l'eau des données, à la formation des agents pour l'utilisation du logiciel QGIS en visioconférence et la sensibilisation à l'utilisation de la cartographie et base de données au sein de la CCAPV. Un travail spécifique a été amorcé en 2020 sur la création d'un outil dédié à la gestion de la collecte des encombrants via une interface cartographique.

L'année a également été marquée par la mise en place de la structure de prise de vues aériennes à partir d'un drone. En effet, après deux semaines de formation chez ATECHSYS ACADEMY et un examen validé, la CCAPV a pu après acquisition de l'aéronef télépiloté devenir au regard de la DGAC exploitant professionnel de drone. S'en est suivi la prise en main de l'appareil et la réalisation des

premières missions pour constituer la banque d'images qui seront mise à disposition de chaque commune par la CCAPV.

En 2020, et durant la période de confinement, autour d'un travail conjoint avec le service agriculture et communication, une carte spécifique au territoire a été mise en place, afin d'informer les usagers autour des commerces restants ouverts sur le territoire.

Pour le service SIG, cela s'est traduit par un gros travail de recensement et d'intégration des données de géolocalisation. Ces données intégrées en open data ont ensuite pu être réutilisées par d'autres services SIG partenaires (Région, CCI, etc...)

3 LE PÔLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Pôle Administration Générale assure la gestion du secrétariat des assemblées, la gestion administrative générale de la CCAPV, l'accueil physique et téléphonique des usagers au sein des 4 antennes du territoire et du siège ainsi que la communication. 9 agents y sont affectés dont l'un d'entre eux est parti à la retraite en cours d'année.

2 0 2 0

Les agents basés au siège assurent les missions suivantes:

- 1 responsable de Pôle, en charge de la gestion des assemblées et des relations avec les mairies
- 1 agent en charge de la communication
- 1 agent en charge de l'accueil physique et téléphonique du siège, du secrétariat des assemblées et des relations avec les mairies
- 1 agent en charge de l'accueil physique et téléphonique du siège et de la communication et du suivi des forfaits ski.

La continuité de service a été assurée pendant les confinements.

5 agents répartis sur les 4 antennes, se répartissent les missions suivantes, en sus de l'accueil physique et téléphonique dans leurs antennes respectives :

- 1 agent à Annot (départ à la retraite en cours d'année)
- 1 agent à Beauvezer également agent des services moyens techniques et informatique
- 2 agents à Castellane, dont un également agent du service urbanisme et le second également agent du service MSAP
- 1 agent à Entrevaux également agent du service gestion de la redevance OM

LA GESTION DES ASSEMBLÉES ET RELATIONS AVEC LES MAIRIES EN CHIFFRES



LES CHIFFRES CLÉS DE L'OPÉRATION FORFAIT SKI

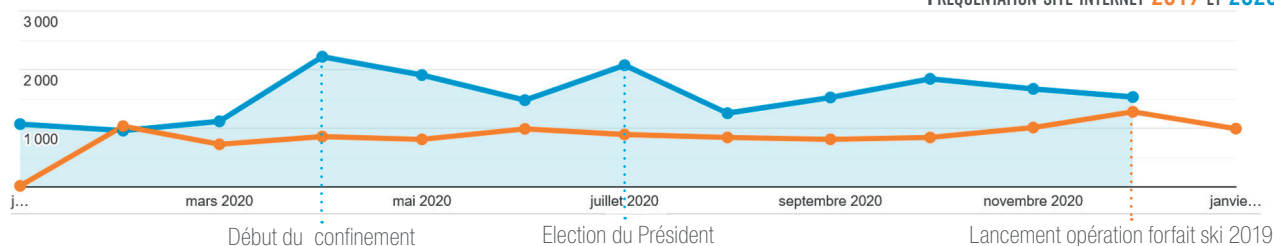


Le Service Communication administre le site internet de la CCAPV, assure l'organisation des événements protocolaires de l'intercommunalité, réalise les supports de communication de la collectivité et des services, gère les relations avec les médias et rédige les articles intercommunaux à l'attention de ses communes membres.

2 0 2 0

Pour le service Communication, l'année 2020 a été marquée d'une part par une forte sollicitation de l'ensemble des services lors du premier confinement, le site internet de la CCAPV devenant la vitrine publique de l'institution lors de sa fermeture. En juillet 2020, a été acté l'utilisation d'une page Facebook officielle pour la CCAPV. Cette page a été officiellement lancée le 16 juillet 2020, afin de servir de support de diffusion lors de l'élection du nouveau Président de la CCAPV. Cette page est depuis régulièrement animée. Elle a permis de rendre plus visible et réactive la CCAPV auprès de ses habitants, ce réseau social étant le plus répandu sur notre territoire.

FRÉQUENTATION SITE INTERNET 2019 ET 2020



LA COM' EN CHIFFRES



LA PAGE FACEBOOK



4

LE PÔLE LEADER

Le portage et la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 du GAL Grand Verdon sont assurés par la communauté de communes Alpes Provence Verdon, en qualité de chef de file, et en partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Verdon. Les missions liées au service ont été articulées autour de 2 agents pendant l'année 2020, renforcés par un agent administratif en cours d'année.

2 0 2 0

Comme beaucoup d'autres instances délibératives, le comité de programmation du GAL Grand Verdon a dû s'adapter à la crise sanitaire. Néanmoins 4 comités de programmation ont pu être maintenus dont 3 réalisés sous la forme de consultation écrite.

Plus de la moitié de la sphère publique (regroupant les élus des intercommunalités du GAL Grand Verdon) a été renouvelée suite aux élections municipales de 2020.

Le programme Leader a été prolongé pour 4 ans.

LES APPELS A PROJET



L'ENVELOPPE LEADER



5 LES FRANCE SERVICES & LES MSAP

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français. Il vise à permettre à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Sur le territoire, les France Service s'appuient sur le réseau des MSAP (Maisons de Services au Public) et sont hébergées dans les différents locaux du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence, permettant ainsi de mutualiser les moyens. Sont affectés aux France Services et MSAP 4 agents, qui sont pour deux tiers à la charge financière de la CCAPV, et pour le dernier tiers mis à disposition par le CD04 dans le cadre d'un partenariat.

Les France Services et la Maison de Services au Public sont en partie financées par l'Etat au travers du FNADT par les Opérateurs au travers du Fonds Inter-opérateurs et par le Département des Alpes de Haute Provence. Les ateliers informatiques sont par ailleurs soutenus financièrement par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de la labellisation «Sud Labs».

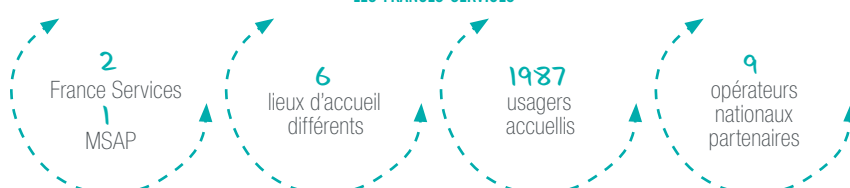
2 0 2 0

- Au 1er janvier 2020 la MSAP de St André les Alpes et son Antenne du Haut Verdon sont labellisées France Services
- Au 1er octobre 2020 la MSAP de Castellane est labellisée France Services à son tour.
- Maintien du Forum de l'emploi d'Allos le 15 octobre

- Maintient – en pointillé – des ateliers informatiques, qui ont toutefois accueillis 103 usagers.
- Mise en place d'ateliers informatiques en direction des professionnels du territoire.
- Le territoire a été labellisé « Sud Labs » en mars 2020 par la région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.



LES FRANCES SERVICES



LE RETOUR A L'EMPLOI



LES CHIFFRES CLÉS DU FORUM



6 LES POLITIQUES CONTRACTUELLES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS COMMUNAUX

Le service « suivi des politiques contractuelles et accompagnement des projets communaux » met en relation les porteurs de projets et leurs techniciens, avec l'ensemble des dispositifs financiers existant. Pour cela, une vision transversale sur l'ensemble des projets communaux et intercommunaux est essentielle, car désormais exigée par la quasi intégralité des financeurs. La Communauté de Communes se positionne donc en centralisateur et en facilitateur pour le compte de ses communes.

1 agent est affecté au service

2 0 2 0

Agence de l'eau

Mise en place entre 2021 et 2023 d'un contrat dont l'objectif est de rattraper le retard structurel des équipements liés à l'eau et à l'assainissement, de 2021 à 2023. Le service dans son rôle d'intermédiaire accompagne les communes dans cette contractualisation.

Région Provence-Alpes-Côte-D'azur

Le CRET se terminera fin 2021, et a pour but de financer des projets structurants qui permettront d'atteindre les objectifs fixés dans le Plan Climat de la Région.

Département

Contrat de Solidarité territoriale mis en place entre 2021 et 2023.

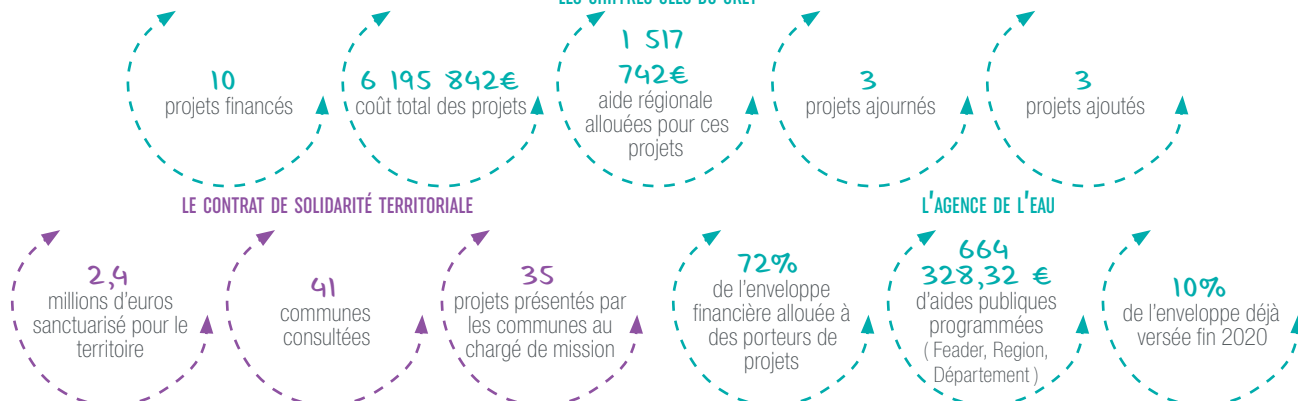
Compétence mobilité

Dans la perspective du transfert de la compétence mobilité devant s'effectuer le 30 juin 2021, le service suivi des politiques contractuelles et accompagnement des projets communaux s'est aussi chargé d'animer la réflexion sur cette compétence. A ce titre l'année 2020 a été une année de préparation, de renseignement, d'informations et de formation à la compétence « mobilité » afin de pouvoir donner des éléments d'analyse et de compréhension aux élus et alimenter leur réflexion sur la prise ou non de cette compétence dans le cadre des commissions « mobilité et numérique ».



Réunion agence de l'eau, 22 septembre 2020

LES CHIFFRES CLÉS DU CRET



7 LE PÔLE ÉDUCATION ET CULTURE

7.1 LA PETITE ENFANCE

Le service « Petite Enfance » est rattaché au Pôle Education et culture, et placé sous la responsabilité de la directrice de Pôle.

Avec 4 structures intercommunales relevant du secteur de la Petite Enfance, et au regard de l'importance des services proposés tant aux habitants qu'aux touristes, le Service Petite enfance est un service très structuré au sein de l'intercommunalité. En 2020, l'animation du service était assurée par deux directrices, respectivement référence du secteur Haut Verdon (2 structures) et du secteur Moyen et bas Verdon (2 structures).

Au total, sur les 4 structures et en prenant en compte les recrutements temporaires nécessaires à assurer un service de qualité - y compris en saison touristique - 15 agents sont affectés en 2020 au service de façon permanente et 3 agents de façon saisonnière, représentant un volume horaire de 14,8 Equivalant Temps Plein (ETP).

2 0 2 0

En 2020, les crèches sont restées fermées du 14 mars à mi-mai en raison du confinement national.

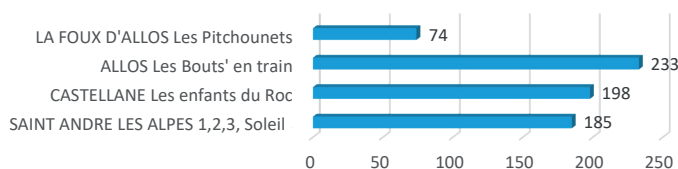
Le service a fait face à la crainte et aux incertitudes des parents, tant sanitaires qu'organisationnelles. Il a su réagir en proposant adaptabilité et soutien aux familles. Toutefois, l'incidence en terme de fréquentation a été parfois lourde, et la reprise vers un taux de fréquentation normal a été progressive, étalée sur plusieurs mois.

3 des 4 structures bénéficient d'une aide de la CNAF due à la période de confinement national, la quatrième ayant une vocation saisonnière.

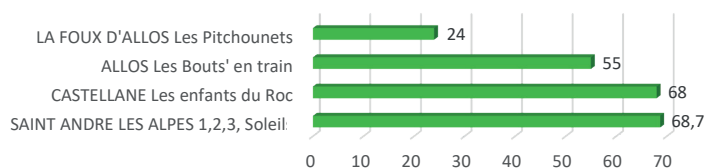
A noter que la crèche des Pitchounets, située à la Foux d'Allos, est ouverte uniquement selon les dates d'ouvertures de la station, l'accueil étant majoritairement celui d'enfants de touristes et de saisonniers.

Avec la pandémie du Covid-19, la structure a fermé ses portes le 14 mars. Suite à la non réouverture des remontées mécaniques, la structure restera finalement fermée jusqu'à la fin de l'année 2020 et les inscriptions prévues ne se réaliseront pas.

Nombre de jours d'ouverture



Taux de fréquentation



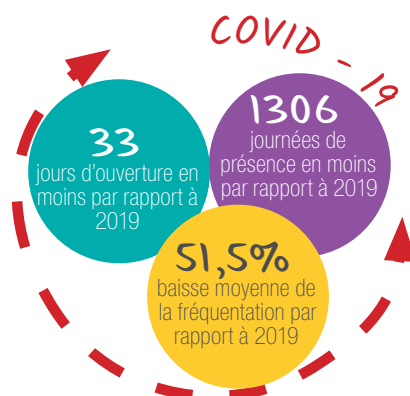
7.2 L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Le service « Enfance & Jeunesse » est rattaché au Pôle Education et culture, et placé sous la responsabilité de la directrice de Pôle.

Le service et les missions qui lui sont affectées est défini par l'animation de 2 volets principaux :

- Il assure la Gestion, l'animation, et l'encadrement des 3 accueils Collectifs de Mineurs intercommunaux répartis sur 4 lieux d'accueil.
- Il assure également la gestion, l'animation, et l'encadrement de l'accueil périscolaire pour le compte des 6 communes du Haut Verdon.

Au regard de l'importance des services proposés tant aux habitants qu'aux touristes, le Service Enfance Jeunesse est lui aussi un service très structuré au sein de l'intercommunalité.



En 2020, l'animation du service était assurée par 3 agents administratifs, auquel il faut ajouter 20 agents intervenants sur le volet extrascolaire et 16 agents intervenants au sein du Service Commun des écoles.

Au total en 2020 et en prenant en compte les recrutements temporaires nécessaires à assurer un service de qualité y compris en saison touristique, un volume horaire représentant 14,8 Equivalant Temps Plein (ETP) est lié au service de façon permanente et 1 ETP de façon saisonnière. (attention COVID et fermeture station).

2 0 2 0

En 2020, le Service Enfance & Jeunesse dans son organisation et son rythme d'animation, a été particulièrement affecté par la pandémie. La période de confinement a mis à l'arrêt les agents du service commun et les accueils de loisirs ont subi une forte diminution de leur fréquentation, tandis que les différents protocoles sanitaires à mettre en place ont engendré un surcroît de travail pour l'ensemble des agents.

En décembre 2020, les élus ont entériné la création d'un accueil collectif de mineurs multi-sites sur Barrême / Saint André les Alpes.



ACM Annot - Entrevaux, octobre 2020

LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS



LE SERVICE COMMUN DES ÉCOLES



7.3 LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES

Depuis le 1er janvier 2019, le Conseil Communautaire a adopté la prise de compétence « Lecture Publique ».

Le territoire de la CCAPV est maillé par 18 lieux de lecture publique.

Ce réseau très dense, découpé en 5 secteurs géographiques, assure un maillage fin du territoire pour l'accessibilité à un service de Lecture Publique au plus grand nombre.

En 2020, avec l'aide financière de la DRAC à hauteur de 80% sur une durée de 5 ans, le Réseau des Médiathèques existant a été renforcé et l'offre de lecture publique équilibrée équitablement sur tout le territoire.

Le temps de travail de l'agent du secteur d'Annot a été augmenté et 1 poste a été ouvert sur le secteur de Barrême. 5 agents sont donc affectés au service Lecture Publique pour un volume horaire équivalent à 4,3 ETP. La responsable administrative et financière du service Culture consacre également une partie de son temps de travail au soutien administratif du Réseau des médiathèques et bibliothèques.

Le réseau compte 56 bénévoles très actifs qui ont en charge, entre autre, les ouvertures régulières de plusieurs bibliothèques et médiathèques. Sans cet engagement de leur part le réseau des médiathèques ne pourrait fonctionner. Le réseau des médiathèques gère et anime de façon particulièrement dynamique ces équipements culturels de proximité, lieux de vie partagés, d'échange et de convivialité qui contribuent à l'animation locale. Il intervient régulièrement en milieu scolaire, dans les crèches, en maison de retraite, organise et participe à des événements locaux ou nationaux grâce à la mise en place de plusieurs partenariats : Le Contrat Territoire Lecture en partenariat avec Art et Culture Fabri de Peiresc, le Conseil Départemental et la Préfecture. Partenariat avec la Médiathèque Départementale, les Musées du territoire, les associations locales, les communes, maisons de retraite, crèches, ludothèques, ...

2 0 2 0

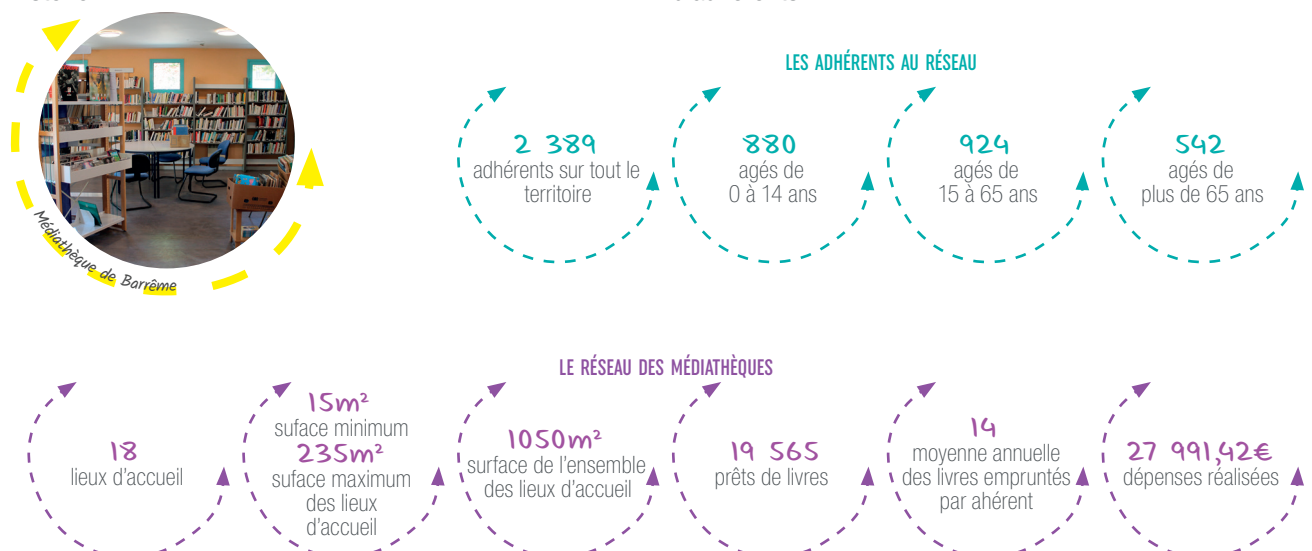
Cette année, compte tenu du contexte sanitaire et en raison des mesures prises pour limiter la propagation du Covid-19, beaucoup d'événements, ateliers, interventions ont dû être annulés, dont le festival Escale au Senegal, qui sera reporté à 2021.

Les animations dans le cadre du Contrat Territoire Lecture ont pu être maintenues : La Nuit de la lecture, La bibliothèque humaine, la rencontre dans les collèges. Des expositions de peinture ont aussi eu lieu cet été à la médiathèque d'Allos, ainsi que diverses animations de Janvier à Mars et de Juillet à début octobre : Rencontre avec les Pétardières, « Jeu dit on sort », « Raconte-moi une histoire ».

Pendant les périodes de confinement, les agents se sont adaptés et organisés pour proposer des ressources numériques en ligne à destination des usagers et développer le site Facebook du Réseau des bibliothèques et médiathèques.

Lors du premier stade du déconfinement, un service de réservations et de retraits de documents à des horaires définis a pu voir le jour dans les bibliothèques et médiathèques.

Compte tenu du contexte sanitaire, les horaires d'ouverture ont été réduits. On peut constater que la Covid-19 a eu un impact sur le nombre de prêt mais pas sur le nombre d'adhérents.



7.4 LA RÉGIE SECRETS DE FABRIQUE

La Régie Secrets de Fabriques mène une double mission : gérer les musées de la Communauté de communes et élaborer un programme culturel dans les murs et hors les murs.

C'est une régie autonome, financée par la CCAPV à hauteur de 120 000 € en 2020.

2 0 2 0

Comme toutes les structures culturelles, la saison 2020 a été impactée par la crise sanitaire de la Covid-19. Cependant, quelques temps forts ont pu être maintenus.

Ainsi, une soirée astronomie organisée le mercredi 5 août dans le jardin du musée de la distillerie a rencontré un public venu nombreux, la jauge maximum de 50 personnes ayant été rapidement atteinte. La première partie de la soirée était consacrée à une conférence sur la thématique « Contes & Légendes du ciel » animée par un médiateur du Centre d'Astronomie de Saint-Michel l'Observatoire. Elle s'est poursuivie avec l'observation de différentes étoiles ou planètes grâce à plusieurs télescopes.

Au musée de la minoterie, l'exposition estivale « En Friche, nouveaux regards sur l'industrie » a été proposée du 1er juillet au 30 septembre. La friche industrielle fut au cœur de cette exposition qui a croisé deux disciplines, la photographie et l'art contemporain. Depuis 2019, l'objectif de ces expositions estivales est de faire dialoguer patrimoine et art contemporain afin d'apporter un éclairage sans cesse renouvelé sur les machines centenaires de ce moulin industriel à l'arrêt.

Cette exposition a été co-réalisée avec le Fonds Régional d'Art Contemporain Provence-Alpes -Côte d'Azur et le Service de l'Inventaire du Patrimoine de la Région Sud. Les photographies, présentées à l'extérieur du musée mais également à l'intérieur des salles des machines, proposaient un véritable tour d'horizon du patrimoine industriel de la Région Sud à travers des industries reconnues comme la parfumerie, la savonnerie mais aussi d'autres plus confidentielles comme les draperies ou la papeterie.

Les œuvres d'art contemporaines ont quant à elles investi la grande salle d'exposition pour présenter des artistes aux techniques diverses autour des aquarelles d'Yvan Salomone, point de départ de cette exposition. Yvan Salomone est un artiste qui réalise de grands formats représentant des zones portuaires ou des friches, dénuées de présence humaine.

Environ 1 100 visiteurs ont profité de l'exposition dont la partie photographique à vocation à circuler sur tout le territoire de la Communauté de communes dans les années à venir.

LA RÉGIE EN CHIFFRE

3 492
visiteurs

30 000€
recettes de la régie

46
jours
d'animations
maintenus

73
périscolaires
et extrascolaires
accueillis



Minoterie de La Mure-Argens



Distillerie de Barrême

7.5 LES ÉCOLES DE MUSIQUE

Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a intégré la musique comme une compétence relevant de l'intérêt communautaire.

L'objectif premier est d'offrir la possibilité aux habitants des vallées de pratiquer un instrument dans une proximité géographique, de façon structurée avec un enseignement sérieux, tout en respectant la notion de loisirs et de favoriser également la pratique musicale dans le milieu scolaire. Les écoles de musique sont des lieux de vie et de rencontre pour le public, la musique étant un des outils de cohésion du territoire.

Cette compétence est aujourd'hui mise en œuvre de façon différenciée sur les trois écoles de musique rayonnant sur le territoire : en régie sur Annot et en s'appuyant sur des structures associatives dans le Haut Verdon Val d'Allos et sur le Moyen Verdon. A noter que ces deux associations regroupant respectivement 60 et 65 adhérents, portent également les missions relatives à l'enseignement musical au sein des établissements scolaires.

L'école de Musique d'ANNOT (ACEMA)

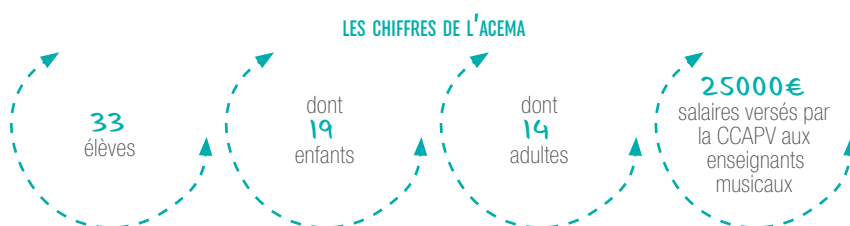
La CCAPV s'appuie sur un partenariat avec l'association ACEMA :

L'EPCI recrute les professeurs de musique, assure la régie de recettes et l'entretien des instruments de musique ainsi que le remboursement à la Mairie d'une partie des frais de gestion des locaux.

3 professeurs de musique à temps partiels sont ainsi salariés par la CCAPV, pour un volume horaire représentant 0.8 ETP.

L'association assume l'organisation interne, l'animation globale de l'activité (inscriptions, élaboration du planning des cours, organisation de manifestations, des auditions, communication avec les élèves et leurs parents, gestion des instruments de musique, définition des tarifs). Elle propose aux élèves des cours individuels et collectifs associés à une formation musicale (solfège).

La CCAPV a versé à l'association en 2020 une subvention complémentaire de 1 400 €, tandis que le Conseil Départemental a versé en 2020 à la CCAPV une subvention de 2 900 € au titre de l'Aide à l'enseignement artistique.



8 LE PÔLE URBANISME

Le pôle Urbanisme est composé du service commun des ADS, du Service Planification urbaine, et du service Habitat-Cadre de vie animant l'OPAH et l'opération façades et toitures.

En 2020, six agents y sont affectés, dont une personne affectée au soutien administratif. Entrée en fonction au début de l'année 2020, l'assistante administrative assure entre autre un accueil spécifique pour les partenaires et usagers qui entrent en contact avec le service urbanisme. Cela permet d'orienter les demandes vers les différents services du pôle, et de répondre de façon précise aux questions d'ordre général qui peuvent être posées.

8.1 LE SERVICE COMMUN DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

2 0 2 0

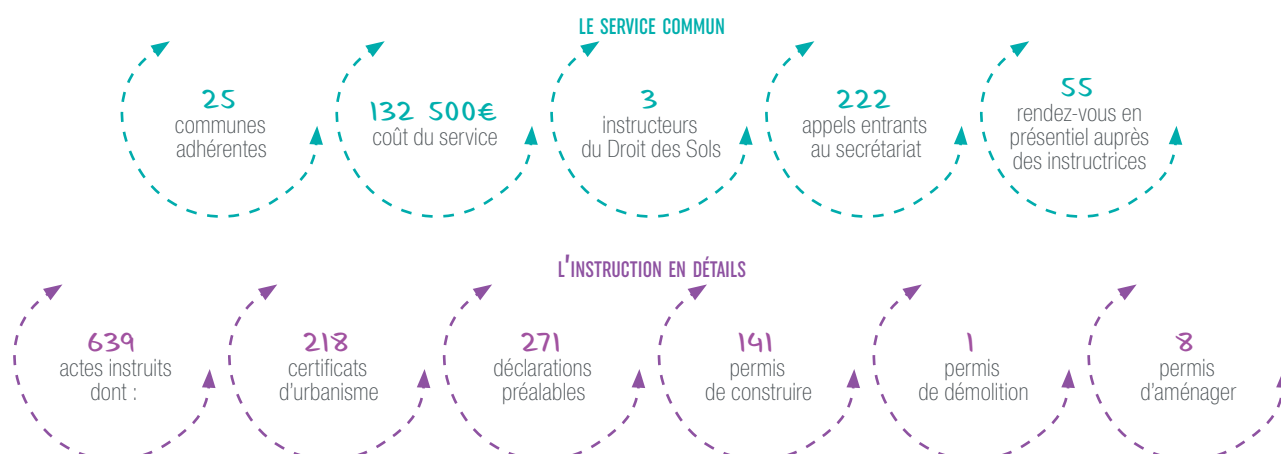
En 2020, le service ADS a assuré la continuité de service durant les différents confinements.

Malgré la crise sanitaire, l'activité du service n'a baissé que de 7% par rapport à 2019.

Ressort particulièrement les grandes tendances suivantes :
une baisse des demandes de certificats d'urbanisme (-25 %) et des permis de construire (-18%) par rapport à 2019
> révélateur du ralentissement du marché immobilier

10 déclarations préalables de plus par rapport à 2019
> surtout des réfections de toiture et façade

8 permis d'aménager délivrés pour des lotissements
> un nombre de dépôts de Permis de Construire qui augmentera sur 2021-2022.



8.2 LA PLANIFICATION URBAINE

En 2020, le service Planification Urbaine a assuré la continuité de service durant les différents confinements.

Ainsi, l'élaboration des documents d'urbanisme s'est poursuivie avec :

- **L'Approbation des PLU d'Annot et de Rougon** en conseil communautaire du 17/02/2020
- **L'Approbation de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine** (valant Site Patrimonial Remarquable) d'Annot le 17/02/2020 = un outil de protection et de valorisation du patrimoine bâti et paysager de la commune élaboré
- **L'Instauration du droit de préemption urbain (DPU)** sur les zones urbaines et à urbaniser des deux PLU + instauration du DPU sur les périmètres rapprochés des captages sur la commune de Rougon = outil permettant à la commune d'être prioritaire dans le cadre de vente pour mener à bien un projet d'intérêt général
- **L'avancée du PLU de Colmars** : définition d'un véritable projet villageois en cours de finalisation avec la commune
- **L'avancée du PLU d'Allos** : redéfinition du projet politique faisant suite aux élections. La nouvelle stratégie du PADD est en cours de finition avec les élus.

Autour du PLUi : des rencontres communales et un COPIL ont eu lieu à la fin de l'été 2020 permettant de mettre les nouvelles équipes municipales au diapason sur l'avancée du document, présenter le projet intercommunal qui va être défendu. Après un nouveau débat sur le PADD prévu en juin 2021 pour intégrer deux nouveaux projets et la prochaine étape sera la phase d'arrêt du document.

Le travail sur le Schéma de Cohérence Territoriale s'est également amorcé :

- **Validation du périmètre de la CCAPV** pour élaborer le SCoT par la Préfecture en juin 2020
- **Présentation des enjeux du SCoT**, proposition d'objectifs à défendre et de lancer un SCoT « modernisé » (selon les dispositions des ordonnances de 2020) et modalités financières (lancement d'un marché pour l'étude et recrutement d'1 ETP) en conférence des maires du 15/10/2020.
- **Prescription du SCoT** le 17/11/2020 définissant les objectifs à poursuivre et les modalités de concertation. Les objectifs inscrits sont :

1 *Maîtriser le destin de notre territoire en construisant une ambition partagée et en intégrant la transition écologique dans toutes ses composantes ;*

2 *Faire rayonner le territoire et le rendre attractif en trouvant le juste équilibre entre les productions (logements, agriculture, emplois, équipements, services, tourisme...) et les flux (filières économiques, mobilités, énergies, réseaux...) endogènes et exogènes : affirmer l'autonomie du territoire en révélant ses potentiels tout en développant davantage d'interactions avec les espaces voisins, dans une logique de coopération à l'échelle de bassins de mobilités ;*

3 *Définir les contours d'un développement équilibré, reposant sur un maillage territorial qui permette à chaque commune, dans son bassin de vie et dans une approche systémique, d'y tenir un rôle ;*

4 *S'engager dans un développement territorial réfléchi et maîtrisé, qui respecte mais aussi valorise les atouts, les ressources et les spécificités de l'espace rural et de montagne qu'est la CCAPV ;*

5 *Ancrer territorialement notre projet pour tenir compte de la société civile (habitants, professionnels, associations...), des acteurs locaux et des partenaires institutionnels : favoriser son appropriation et son adhésion par ces derniers, fonder une réelle connaissance de notre territoire et la partager.*



8.3 HABITAT ET CADRE DE VIE : OPAH et Opération « Façades et Toitures »

OPAH :

L'année 2020 a été l'occasion de repenser les méthodes d'organisation entre les différents partenaires et prestataire de l'OPAH afin d'être plus efficaces dans le traitement des dossiers. De même, dans un souci de cohérence et de meilleure répartition des financements, les périmètres d'interventions ont été modifiés. Ainsi le périmètre centre bourg initialement cantonné au centre ancien de Castellane a été étendu à la totalité du territoire de la commune de Castellane.

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon intervient sur le reste du territoire.

De plus, les projets de propriétaires bailleurs du Centre Bourg pourront désormais prétendre à financements « type intermédiaire » (loyers plus intéressants), ceux-ci seront validés au cas par cas par la DDT après visite.

L'OPAH EN CHIFFRES



A noter, depuis la fin d'année, une augmentation de l'activité autour de l'opération : situation au 28 Février 2021

LES AIDES AUX TRAVAUX



LE SUIVI D'ANIMATION

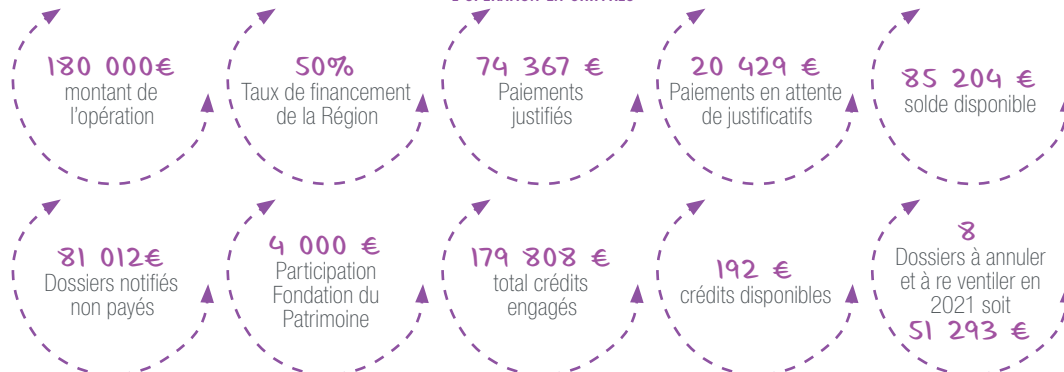


OPÉRATION « FAÇADES & TOITURES »

En 2020, la presque totalité des crédits alloués à la 6ème tranche de l'opération étaient notifiés à des pétitionnaires. Cependant pour des raisons différentes, (vente, succession, crise sanitaire...) plusieurs d'entre eux ont sollicité l'annulation de leurs subventions.

Les dossiers restés en attente par manque de financements ont été réactivés et seront présentés pour validation au prochain bureau communautaire.

L'OPÉRATION EN CHIFFRES



9 LE PÔLE ÉCONOMIE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TOURISME

Le Pôle Économie, Développement Durable et Tourisme est composé des services Développement Économique, Économie Touristique, Sports et Équipements de pleine Nature, Agriculture et Développement Durable, Patrimoine, et Forêts. 7 agents sont attachés à ce pôle.

9.1 AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Projet Alimentaire Territorial

La Communauté de communes s'est engagé dans un PAT en 2019 et pour plusieurs années. Cela s'est traduit au cours de 2020 par la réalisation de plusieurs actions :

- Des campagnes de mesures du gaspillage alimentaire dans les trois collèges avec une sensibilisation des convives et un accompagnement des établissements au changement de pratiques pour diminuer le gaspillage.
- Des livraisons de produits régionaux pour l'approvisionnement des cantines des 3 collèges.
- Des interventions dans toutes les écoles du territoire sur l'alimentation et l'agriculture, couplées avec une enquête sur les habitudes alimentaires des familles.
- Une étude sur la production agricole valorisée/valorisable en circuits courts et un annuaire des producteurs locaux.
- Une étude sur la préservation du foncier agricole.

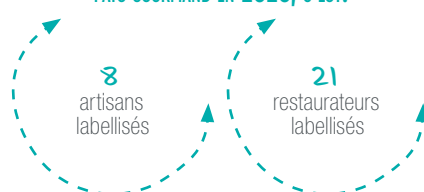
Le PAT est également en cours de labellisation auprès de l'Etat afin d'obtenir une reconnaissance nationale. Ce projet a bénéficié des financements de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et de l'ADEME

Pays Gourmand

2020 a vu la labellisation de 3 artisans supplémentaires Pays Gourmand.

Pour les restaurateurs, l'année 2020 a été compliquée. Il n'y a pas eu d'édition papier de la plaquette mais une mise à jour de la version numérique.

PAYS GOURMAND EN 2020, c'est :



Promotion et Valorisation du Pastoralisme.

Ce projet, bénéficiant de fonds leader, s'est terminé en 2020, avec, en fin d'année, la parution de l'état des lieux du pastoralisme. L'exposition « de la plaine à la montagne, suivons les bergers » a été exposée à Colmars les Alpes (Fort de Savoie et Remparts) et à la maison des Gorges à la Palud sur Verdon. Un séjour « 1001 nuits alpines, comme un berger en montagne » a été organisé en juillet au Col d'Allos avec le centre aéré de Barrême.



9.2 SPORTS ET EQUIPEMENTS DE PLEINE NATURE

Les actions du service se décomposent en deux parties :

- Le pilotage et le suivi du fonctionnement des équipements tels que les sites 3 nordiques et les sentiers inscrits au PDIPR (Randonnée, Trail, VTT). Le financement de l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR s'effectue à 50% par la CCAPV et à 50% par le Département des Alpes de Haute-Provence.

- La mise en œuvre projets d'équipements sportifs et de pleine nature (Halle des sports de Saint André, Mur d'escalade de Castellane, travaux sur le centre nordique de Ratery, City stade de Clumanc et Saint Pierre...).

Pour porter à bien ces missions, 2 agents sont affectés au service.

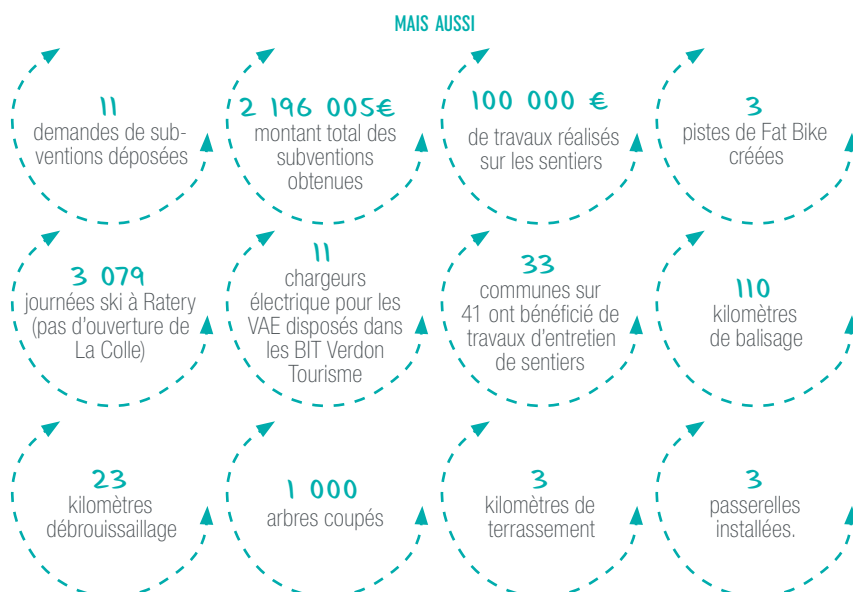
2 0 2 0

Travaux de réhabilitation du centre nordique de Ratery pour augmenter la capacité d'accueil du restaurant et l'attractivité du site nordique hiver/été :

Aménagement de la cuisine, agrandissement de la salle de restaurant, construction d'un hall, réhabilitation des sanitaires pour l'hébergement en yourte, installation de toilettes sèches et réalisation d'un local technique

Nordique : Achat de matériel de Biathlon, organisation de "Tous en Pistes", sélection d'un nouveau gérant à Ratery

VTT : Fusion de l'espace VTT du haut et moyen Verdon pour créer l'espace "Des sources aux Gorges du Verdon". Les travaux de réhabilitation de Ratery ont été réalisés grâce au soutien financier du Feder et de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.



Par ailleurs, la CCAPV assure indirectement dans le cadre du **Syndicat Mixte du Val d'Allos** avec le Département des Alpes de Haute Provence l'exploitation et l'aménagement des domaines skiables alpins et nordiques. Cette gestion se fait aujourd'hui dans le cadre d'une Délégation de Service Public confiée à **VALD** (Val d'Allos Loisirs Développement). Le domaine skiable du Val d'Allos couvre les stations de ski du Seignus et celle de la Foux d'Allos.

La saison hivernale 2019-2020 a été marquée par la fermeture des remontées mécaniques au 16 mars, en raison de la pandémie de Covid 19.

Pour la Station du Seignus, marquée par un faible enneigement en début de saison, le nombre de jours d'ouvertures du domaine est de 87 jours pour 107 prévus, avec 55.545 journées ski consommées.

Pour la station de la Foux, le nombre de jours d'ouverture a été de 95 jours pour 124 jours prévus avec 213 837 journées ski consommées.

Soit un total de 269 382 journées ski consommées pour l'hiver 2019-2020.

La liaison avec Pra Loup a été ouverte durant 67 jours

Le montant de la Taxe « Loi Montagne » sur les remontées mécaniques versée par VALD à la CCAPV s'élève à 290 349 €.

VALD s'engage aussi pour la jeunesse du territoire, via l'opération Forfait ski CCAPV – Espace Lumière.

Via une convention de partenariat avec la CCAPV, le prestataire propose un accès largement facilité aux domaines skiables d'Allos, via la délivrance d'un forfait saison à tarif très préférentiel aux jeunes mineurs dont l'un des parents est résident du territoire de la CCAPV.

9.3 LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les missions liées au service sont articulées autour d'un agent qui suit notamment la création et de la valorisation des Z.A.E., les projets de développement économique, l'appui et le suivi de projets communaux, le suivi de la démarche « Smart Ruralité », le suivi et l'appui des entreprises du territoire.

Les Zones d'Activité Economiques (ZAE)

- Création de la ZAE à Villars-Colmars : autorisation de défrichement et défrichement, attribution des marchés, obtention du permis d'aménager, démarrage des travaux du tourne à gauche mi-septembre. Suivi des prises de contacts pour l'achat de lots, dossier de candidature des entreprises et sélection des priorisations d'attribution

Financement État, Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Alpes de Haute Provence.

- Travaux de rénovation partielle de la ZAE du Brec à Entrevaux : consultation des entreprises et attribution du marché, réalisation des travaux livrés en juillet (élargissement voirie, reprise réseau pluvial, aménagement paysager, cheminement piéton). Envoi du bilan aux financeurs pour paiement du solde subvention.

Financement État.

Les Projets de développement économique

- Création d'une Maison de Produits de Pays et d'un atelier artisanal à Castellane : obtention permis de construire, désamiantage, attribution marché, lancement travaux

Financement POIA, État, Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

- Atelier de transformation végétal d'Annot « La Respeldo » : validation implantations machines intérieures, obtention permis de construire, lancement du marché.

Financement État, Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Alpes de Haute Provence.

Appui et suivi de projets :

Appui à la rédaction du dossier de candidature pour la gestion d'un établissement communal et recherche de financements pour des entreprises locales

Rédaction et diffusion d'offres foncières sur les communes de Senez, Castellane et Villars Colmars pour diffusion par l'agence de développement 04

Smart Ruralité et numérique :

Guide méthodologique avec le réseau rural, réunion de bilan de la démarche, dépôt des dossiers de financement pour équipement en visioconférence et pour la relance des ateliers numériques (avec la FS MSAP), intégration d'un groupement pour réponse à appel à projet H2020, réponse et sélection AMI Parcours Sud Smart Territoire => démarrage mission sur l'opportunité de création d'un Tiers Lieux sur le territoire

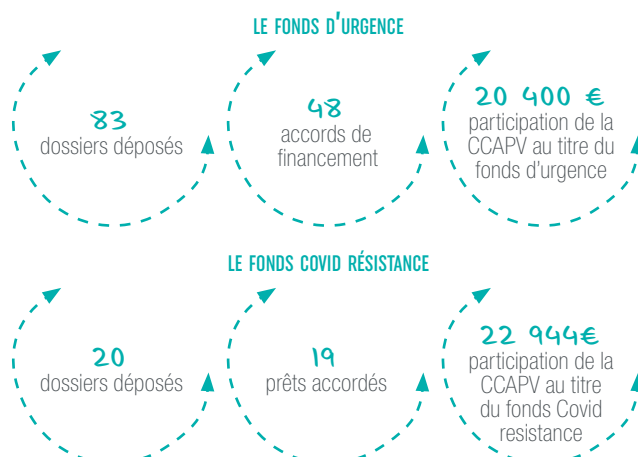
Le service a également participé tout au long de l'année à des réunions et événements partenariaux divers avec la



CRISE COVID :

Durant la crise, la CCAPV s'est particulièrement mobilisée pour accompagner les entreprises du territoire, tant financièrement qu'administrativement. Elle s'est activement engagée dans les différents dispositifs mis en place.

- **fonds d'urgence** : mise en place avec la CCI, instruction des dossiers, organisation des commissions d'attribution.
- **fonds covid-résistance** en partenariat avec la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur et la plateforme d'initiative locale.



9.4 LA FORÊT

Un agent est affecté au service.

L'année 2020 s'est articulée autour de la poursuite des projets engagés l'année précédente auprès des financeurs:

1. Mob+ (ADEME) : « Mobiliser plus et mieux pour sécuriser et développer les filières territoriales de valorisation bois énergie et bois d'œuvre en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».
2. FEADER : « La CCAPV prépare l'avenir de sa filière forêt-bois »

Ceux-ci ont permis la réalisation de plusieurs actions :

- Une étude de marché concernant les produits bois (réalisée par OBBOIS) : dans le cadre de la reprise de la Charte Forestière de Territoire, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon a souhaité engager un travail de connaissance des marchés actuels de la filière bois afin d'identifier les positionnements stratégiques pour le territoire dans un objectif de relance de la filière de transformation au niveau local. Cette étude a fait l'objet d'une restitution auprès des élus le jeudi 17 septembre 2020. L'objectif est de mieux valoriser les bois locaux en circuit court, c'est-à-dire en tenant compte des moyens de transformations et des savoir-faire existants localement.
- Un cycle de formations à destination des élus (organisée en partenariat avec les communes forestières), le 22 septembre 2020 pour une formation intitulée « Avec la forêt et le bois, j'agis contre le changement climatique et pour le développement de mon territoire », le 15 octobre 2020 « Elus, soyez acteur de la commercialisation de vos bois » et le 12 novembre 2020 sur « Elus, pour la transition énergétique chauffez votre commune au bois local ! »
- Une étude sur les ressources en bois local du territoire de la CCAPV, qui a pu être présentée aux partenaires techniques. Par cette étude, la CCAPV souhaite avoir une meilleure connaissance de la ressource forestière de son territoire et de sa localisation, en particulier pour la ressource valorisable en énergie. Les objectifs de l'étude sont:
 - Définir la nature du peuplement forestier sur le territoire (surface boisée et type d'essence en fonction du type de propriétaire).
 - Caractériser et localiser le potentiel bois des forêts (quantités, volumes, qualités).
 - Evaluer le potentiel de prélèvement en fonction de la qualité des bois (Bois Energie (BE) ou Bois Oeuvre (BO)) et des contraintes analysées localement permettant de définir les zones facilement mobilisables et les zones plus difficilement mobilisables.
 - Une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur Saint André les Alpes, permettant de chauffer, en plus d'autres bâtiments, la future halle des sport.

Suite à l'organisation d'un comité de pilotage en mars 2020 sur l'élaboration du plan d'actions de la Charte forestière de territoire et une commission « Agriculture –Forêt » le 8 octobre 2020, a été proposé une méthodologie pour rendre plus opérationnelle notre charte forestière.

Ainsi, au conseil communautaire de décembre 2020, il a été acté de tester un mode d'action par Appels à Projets (AAP). Le calendrier des AAP sera à ajuster en fonction des délais de réalisation des projets et du contexte.

Thématiques AAP 2021 :

1. Développer les pratiques agricoles en lien avec la forêt.
2. Affirmer une politique cohérente de protection des massifs forestiers contre le risque incendie.
3. Susciter la demande en bois à travers la commande publique dans les secteurs de la construction, de l'aménagement où à travers le développement de chaufferies bois.

Les études sont en téléchargement sur <http://www.ccapv.fr/amenagement-du-territoire/foret>



9.5 L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Les missions liées au service sont articulées autour d'un agent, qui coordonne l'animation des différents volets liés à l'économie touristique :

Office de Tourisme Intercommunal

La CCAPV a confié la mission de promotion touristique à l'association Verdon tourisme, que l'EPCI soutient financièrement. L'accueil touristique est assuré sur les 6 Bureaux d'Information Touristique du territoire : Colmars-les-Alpes, Entrevaux, La Palud-sur-Verdon, Saint-André-les-Alpes, Castellane, Annot.

Chiffres clés :

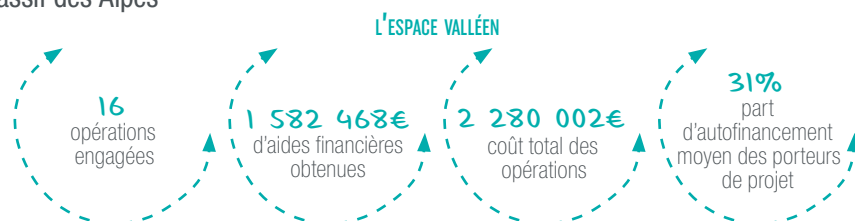


Taxe de séjour

En 2020, 339 041 € ont été collectés soit une augmentation de 17 % par rapport à 2019.

Espace Valléen

La Communauté de Communes continue à être investie dans le programme Espace Valléen 2015-2020, qui vise à favoriser l'émergence d'une offre touristique quatre saisons innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels. Ce programme est porté par l'Etat et par la Région SUD dans le cadre de la convention interrégionale du Massif des Alpes



Le dispositif Espace Valléen est reconduit pour la période 2021-2027 via un appel à candidature.

Investissements structurants portés par la Communauté de Communes

- **Le Musée de la Minoterie à La Mure-Argens** nécessite une seconde tranche de travaux de rénovation. Cette opération a été inscrite dans le dispositif «Espace Valléen»
 - Requalification des espaces extérieurs ;
 - Rénovation de la toiture ;
 - Aménagement et équipement de la grande salle du R+2, aujourd'hui laissée brut de second œuvre, pour exploiter totalement le potentiel du musée à devenir un lieu de diffusion culturelle polyvalent.

coût total de l'opération : 280 000 € HT

- **Le Bureau d'Information Touristique d'Entrevaux** accueille environ 50 000 visiteurs par an.

La Communauté de Communes qui est responsable des locaux, des biens immobiliers et de tous les aménagements liés au dispositif d'accueil et de conseil en séjour, a engagé les travaux de rénovation et d'équipement du BIT d'Entrevaux, grâce au soutien financier du CRET et du Département des Alpes de Haute-Provence.
coût total de l'opération 70 000 € HT.

- **Participation aux destinations touristiques Verdon & Mercantour**

Le réseau de la destination Verdon réunit le Parc Naturel Régional du Verdon, l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence, l'Agence de développement touristique du Var et les 8 Offices de tourisme du Verdon. La CCAPV a été mandatée par le collectif de la Destination pour conduire une opération visant à définir les futures conditions d'organisation touristique dans le Verdon tenant compte des objectifs stratégiques et des structures partenaires.

La Communauté de Communes s'engage par ailleurs au côté du Parc du Mercantour pour faire émerger la destination Mercantour. Ces démarches, soutenues par la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur, visent à promouvoir le Verdon et le Mercantour dans leur totalité au-delà des périmètres administratifs et de bénéficier ainsi d'une meilleure lisibilité à l'international.

9.6 LE PATRIMOINE

Pays d'Art et d'Histoire

Suite aux élections de 2020, les élus de la Communauté de Communes ont souhaité poursuivre la démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire. Les quatre objectifs du label sont :

1. Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité car ce label est avant tout pour les habitants, considérés comme premiers ambassadeurs de leur territoire dans la transmission des connaissances ;
2. Initier le jeune public et notamment les scolaires à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme par le biais de la médiation et partenariat avec l'Education Nationale dans le cadre de parcours éducatif, artistique et culturel ;
3. Présenter et valoriser le territoire et ses nombreux atouts avec des expositions et des ateliers pédagogiques pouvant s'intégrer dans des lieux existants (médiathèques, Secrets de Fabriques, Maison Musée, Maison Nature & Patrimoines...) ou être itinérant sur le territoire via un centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)
4. Accompagner les communes dans leur projet de restauration et valorisation du patrimoine car les communes restent propriétaires de leurs richesses bâties.

Une délibération a été prise lors du conseil de communauté du 17 novembre 2020 actant :

- L'engagement de la CCAPV dans ce projet ;
- La création d'un poste d'Attaché de Conservation du Patrimoine à partir du 01/02/2021 ;
- L'inscription au budget 2021 et 2022 des crédits nécessaires pour l'emploi et globalement tous les frais induits par le portage de cette candidature conformément au dossier de financement LEADER déposé ;
- L'approbation de la composition du comité de pilotage composé de Maurice LAUGIER, Alain DELSAUX, Magali SURLE-GIRIEUD, Lucas GUIBERT, Line TILLEMANN, Viviane PONS-BERTAINA ;

La Communauté de Communes a obtenu des financements au titre du programme européen LEADER – Gal Grand Verdon avec un montant de dépenses sur 2 ans à hauteur de 163 228€ et un montant des recettes de 146 905,20€



Journées Européennes du Patrimoine – 18, 19 et 20 septembre



Journées de l'Architecture – 17 et 18 octobre - Saint Julien du Verdon et Castellet-les-Sausses

Pour la première année, la Communauté de Communes a participé à cet événement national, coordonné et piloté par la DRAC PACA, pôle Architecture. La volonté était de faire découvrir les richesses architecturales du territoire autour de la thématique « Gypse, plâtre et chaux, les savoir-faire liés au bâti ancien, techniques traditionnelles et matériaux biosourcés ».

Rencontres des Patrimoines – Sur les traces du Moyen-Âge à Méailles, Entrevaux et Senez – été 2020

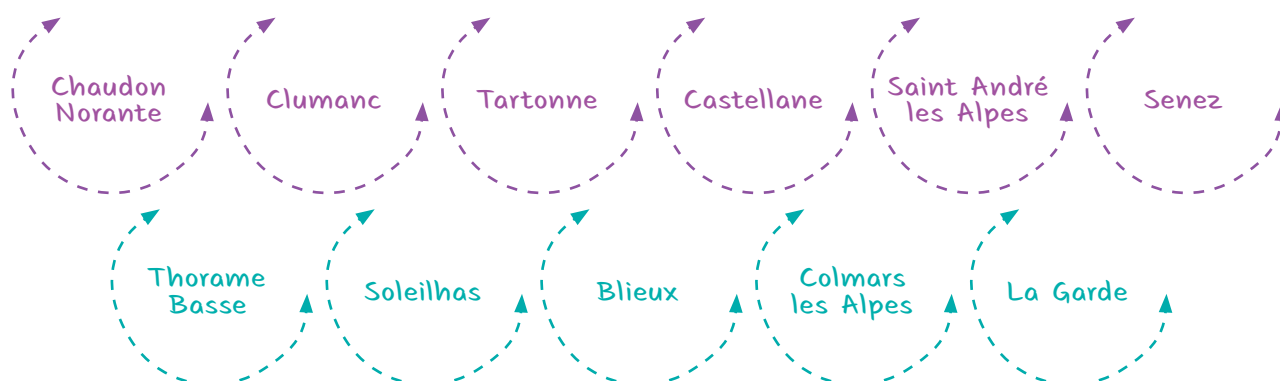
10 LE PÔLE ENVIRONNEMENT

Le Pôle Environnement s'articule autour du Service de Prévention et de Réduction des déchets, du service de facturation des ordures ménagères, l'opération sources, le SPANC, la Gemapi et le service Risques Naturels. Pour assurer à bien les différentes missions attachées au Pôle environnement, 17 agents y sont affectés, pour un volume horaire représentant 14,1 Equivalent Temps Plein.

10.1 OPÉRATION SOURCES

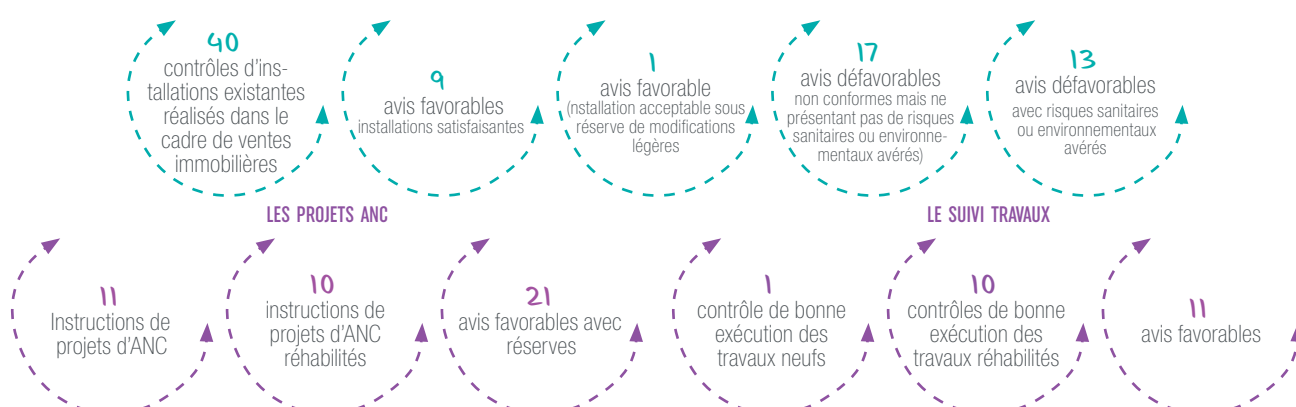
La CCAPV est compétente en matière de réalisation des procédures administratives de mise en conformité des captages d'eau potable pour le compte de ses communes membres.

A ce titre, en 2020, la Communauté de Communes a poursuivi l'avancement de ces procédures sur les 12 communes ci-dessous, et a achevé la procédure sur la commune de Barrême.



10.2 SPANC

Bien que, pour la deuxième année consécutive, l'année 2020 ait été une « année blanche » au titre du SPANC pour la réalisation des contrôles périodiques, les contrôles à la demande des usagers ont malgré tout été assurés.

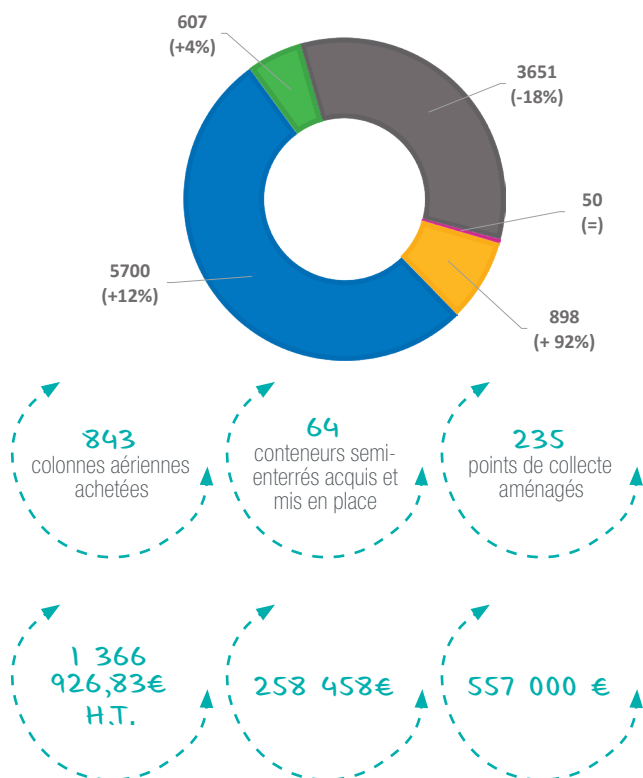


10.3 LE SERVICE DE PRÉVENTION DE GESTION ET DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le Service Prévention de Gestion et de Réduction des Déchets intervient sur des domaines variés, relevant entre autre de la collecte des déchets, des déchetteries et des encombrants. Au total, 10 agents sont affectés au service représentant 8 équivalents Temps Plein. Des financements de l'État, de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et de l'ADEME ont été mobilisés pour mener à bien les actions du Service.

DÉCHETS COLLECTÉS EN TONNES ET ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2019

■ Ordures ménagères ■ textile ■ tri sélectif ■ déchetterie ■ verre



En 2020, le Service de Prévention de Gestion et de Réduction des Déchets a pris en charge près de 11 000 tonnes de déchets.

Les très bons chiffres de progression du tri sélectif et de réduction des ordures ménagères résiduelles sont liées au passage intégral en collecte verticale sur l'ensemble des 41 communes de la CCAPV.

Ce vaste programme d'investissement a été achevé début 2020.

Au-delà de moderniser la collecte des déchets ménagers, l'ensemble de ces investissements porte aujourd'hui ses fruits et permet de faire du territoire de la CCAPV le territoire le plus performant des Alpes de Haute Provence en matière de performance de tri sélectif.

En parallèle, et malgré un contexte sanitaire ayant imposé la fermeture des déchetteries pendant plusieurs semaines, les tonnages de déchets collectés y sont en forte hausse. Cela démontre une nouvelle fois la progression du territoire, des habitants et professionnels en faveur du tri des déchets et l'attractivité des déchetteries de la CCAPV, dont les filières de tri ne cessent de se développer.

Parmi celles-ci, la CCAPV a engagé en 2018 une expérimentation visant à valoriser les déchets verts collectés en déchetteries dans l'agriculture locale, en tant qu'amendement organique. Celle-ci s'est achevée en 2020 avec un bilan très positif, car permettant de valoriser l'ensemble du gisement de déchets verts via un partenariat signé avec 5 agriculteurs locaux. Forte de ce constat, la CCAPV entend désormais consolider ces partenariats et pérenniser ce mode de gestion des déchets verts.



10.4 LE SERVICE DE FACTURATION ET DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE D'ELIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

La Redevance d'Élimination des Ordures Ménagères (REOM) permet de financer dans sa quasi-totalité le service public de prévention, d'élimination et de réduction des déchets.

Le Service Facturation et de recouvrement de la Redevance d'Élimination des Ordures Ménagères est composé de 3 agents représentant 2,1 Equivalent Temps Plein placés sous la responsabilité du directeur du Pôle Environnement.

Le service Facturation et Recouvrement de la R.E.O.M. a établi 18 248 factures en 2020.

10.5 LE SERVICE RISQUES NATURELS MAJEURS

Les missions liées au service sont articulées autour d'un agent placé sous la responsabilité du directeur du Pôle Environnement.

Le poste et les actions du service Risques Naturels Majeurs sont co financés par l'Europe, l'État et la Région.

2 0 2 0

Après la réalisation d'un diagnostic territorial de vulnérabilité en 2019, le service Risques de la CCAPV a engagé en 2020, en collaboration avec le Master Gestion des Catastrophes et des Risques Naturels de Montpellier, un diagnostic approfondi du secteur du Haut Verdon.

Ce secteur avait en effet été mis en lumière par l'étude de 2019, comme secteur particulièrement exposé aux risques. Le rapport final et ses conclusions sont attendus pour mars 2021.

Courant 2020, et face à la crise sanitaire, le service est aussi intervenu en soutien des élus et de la direction de la CCAPV pour optimiser la résilience de la CCAPV.

Dans une logique de durabilité et de solidarité, les services se doivent d'assurer une activité continue malgré les perturbations extérieures.

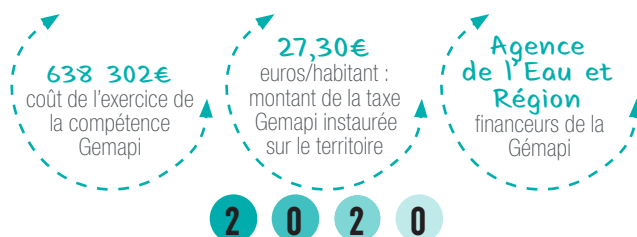
Enfin, avec le renouvellement des conseils municipaux, le service Risques Naturels Majeurs a lancé la mise à jour des plans communaux de sauvegarde ou PCS des communes qui l'ont souhaité. Ces documents ont pour vocation de guider les communes lors d'une situation de crise. Les maires y trouveront un annuaire de crise pour leur commune, ou encore l'organisation la plus efficace et efficiente à mettre en place pour parer à toutes éventualités.



10.6 LA GEMAPI

Au titre de sa compétence obligatoire en matière de GEstion des Milieux Aquatique et de Protection contre les Inondations, la CCAPV a délégué ou transféré tout ou partie de ses missions à des syndicats sur ses 3 bassins versants.

En 2020, de nombreuses actions ont été portées par ces syndicats.



L'ASSE

Des interventions en matière de prévention des inondations ont été réalisées. Ainsi, des travaux de désenclavement d'urgence ont été réalisés pour prévenir et réduire le risque de formation d'embâcles et un inventaire exhaustif des ouvrages de protection existants a été réalisé. Dans le même contexte, un projet de dossier de déclaration d'intérêt général est en cours pour assurer l'entretien des végétations rivulaires.

En matière de gestion des milieux aquatiques, une étude de plan de gestion de la zone humide de Barrême et, plus globalement, une étude de plan de gestion stratégique de l'ensemble des zones humides du Bassin Versant, ont été engagées ;

Par ailleurs, une étude hydro morphologique est en cours pour mieux comprendre le fonctionnement du cours et ses dynamiques hydrauliques et sédimentaires.

LE VAR

En matière de prévention des inondations, des diagnostics ont été réalisés sur les principaux ouvrages de protection identifiés et doivent permettre un positionnement quant au classement de ces ouvrages. Un projet de dossier de déclaration d'intérêt général est en cours pour assurer l'entretien des végétations rivulaires.

En matière de gestion des milieux aquatiques, plusieurs études hydro morphologiques, de définition de l'espace de bon fonctionnement, etc. sont en cours. De même, un ambitieux projet d'arasement du seuil du pont d'Annot a été engagé et les travaux devraient être réalisés en 2021.

LE VERDON

En matière de prévention des inondations, des études approfondies ont été engagées sur les digues de la Lance à Colmars et des Relarguiers à Beauvezer. Sur cette dernière, des travaux seront engagés dès 2021. Toujours en matière de préventions des inondations, une équipe régie du Parc Naturel Régional du Verdon assure les travaux d'entretien de la végétation dans le cadre d'une DIG.

En matière de gestion des milieux aquatiques, de nombreuses études sont en cours, comme une étude hydro morphologique sur le secteur du Moyen Verdon et une étude plus ciblée sur les cours d'eau du Pesquier/Recluse a été engagée et se poursuivra en 2021.



11 LES ADHÉSIONS, SUBVENTIONS ET RÉUNIONS 2020

11.1 ADHÉSIONS VOTÉES EN 2020

Retrouvez ici l'ensemble des adhésions votées lors des Bureaux Communautaires du 3 mars 2020 et du 8 septembre 2020.

NOM	ADHÉSIONS VOTÉES
AD 04 (Agence de Développement 04)	8000, 00
ACP PACA (Association des Communes Pastorales)	150, 00
ADCF (Assemblée des Communautés de France)	1 219, 00
Alliance Alpes CIPRA	1 800, 00
AMF (Association des Maires de France)	573, 00
AMR 04 (Association des Maires Ruraux)	4 510, 00
ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne)	945, 00
ANERN (Association Action Nationale des Elus pour la Route Napoléon)	300, 00
Art et Culture Fabri de Peiresc	60 000, 00
COFOR (Association Communes Forestières Alpes de Haute Provence)	9 044, 00
CYPRES (Centre d'Information pour la Prévention des Risques Majeurs)	4 862, 00
DSF (Domaines Skiables de France)	69, 00
IT 04 (Ingenierie et Territoire)	10 523, 00
MISSION LOCALE	11 700, 00
ADRETS	100, 00
SICTIAM	6 539, 00
INITIATIVE ALPES	8 030, 40
TOTAL	128 364, 40

11.2 LES SUBVENTIONS VOTÉES EN 2020

Retrouvez ici l'ensemble des subventions votées lors des Bureaux Communautaires du 3 mars 2020 et du 8 septembre 2020. A noter qu'en raison de la pandémie de Covid-19 et de l'annulation de nombreux événements, certaines subventions votées n'ont pas été sollicitées (N.S.).

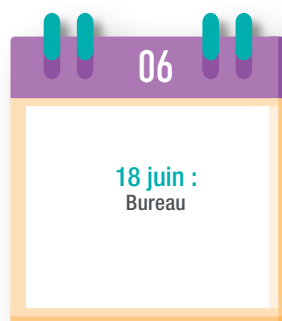
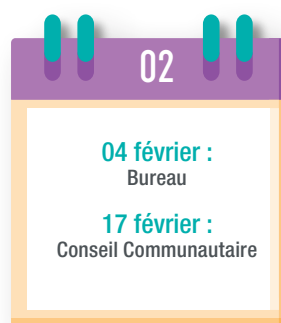
NOM	SUBVENTIONS VOTÉES	NOM	SUBVENTIONS VOTÉES
CULTURE & PATRIMOINE		SPORTS	
Amountagna Comité des Fêtes de Villars Colmars	3 000,00 € (N.S.)	Association St André Ecole Loisirs Animation (STAELA) - ski	2 000,00 €
Association Culturelle Saussoise	4 500,00 €	Football Club des Vallées	1 500,00 €
Association lavande et patrimoine	1 000,00 €	OMSL Sport Judo	2 000,00 €
Association Petra Castellana Rencontres Moyen Verdon	2 400,00 €	Vertical Attitude	3 500,00 €
Ecole de Musique du Haut Verdon	20 085,00 €	Lou Ratouna	150,00 €
Ecole de Musique et danse du Moyen Verdon	18 000,00 €	Tennis club du Verdon	1370,00 €
ACEMA Ecole de Musique Intercommunale d'Annot	1 400,00 €	Cap Verdon	5 000,00 €
Ensemble Baroques Graffiti	4 500,00 €	Judo club de Castellane	2 000,00 €
Les 5 saisons du Haut Verdon	5 000,00 €	Comité des fêtes de Peyroules pour le trail	300,00 € (N.S.)
Xylophil d'Annot	1 500,00 € (N.S.)	Courrir du Ht Verdon	5 000,00 € (N.S.)
Comité des fetes de St André les Alpes	800,00 € (N.S.)	Les Marches Pieds Barrême	200,00 €
Entrevaux Cap Culture Evénements	3 000,00 € (N.S.)	Radio Verdon	1 500,00 €
ABCDE de Blieux	500,00 €	Infos des Vallées	400,00 €
La Fleur de Sel	1 000,00 €	Les Arts en Pays de Peyroules	400,00 €
AEP Le Roc	47 840,00 €	Association Patrimoine de Thorame-Haute	110,00 €
Variations Couleurs centre de loisirs	12 200,00 €	Les Amis de Saint Benoît	500,00 € (N.S.)
Les Mistoufflets	55 000,00 €	ARTEMISE d'Annot	3 640,00 € (N.S.)
OIJS	70 000,00 €	Maison Musée de Colmars	4 000,00 €

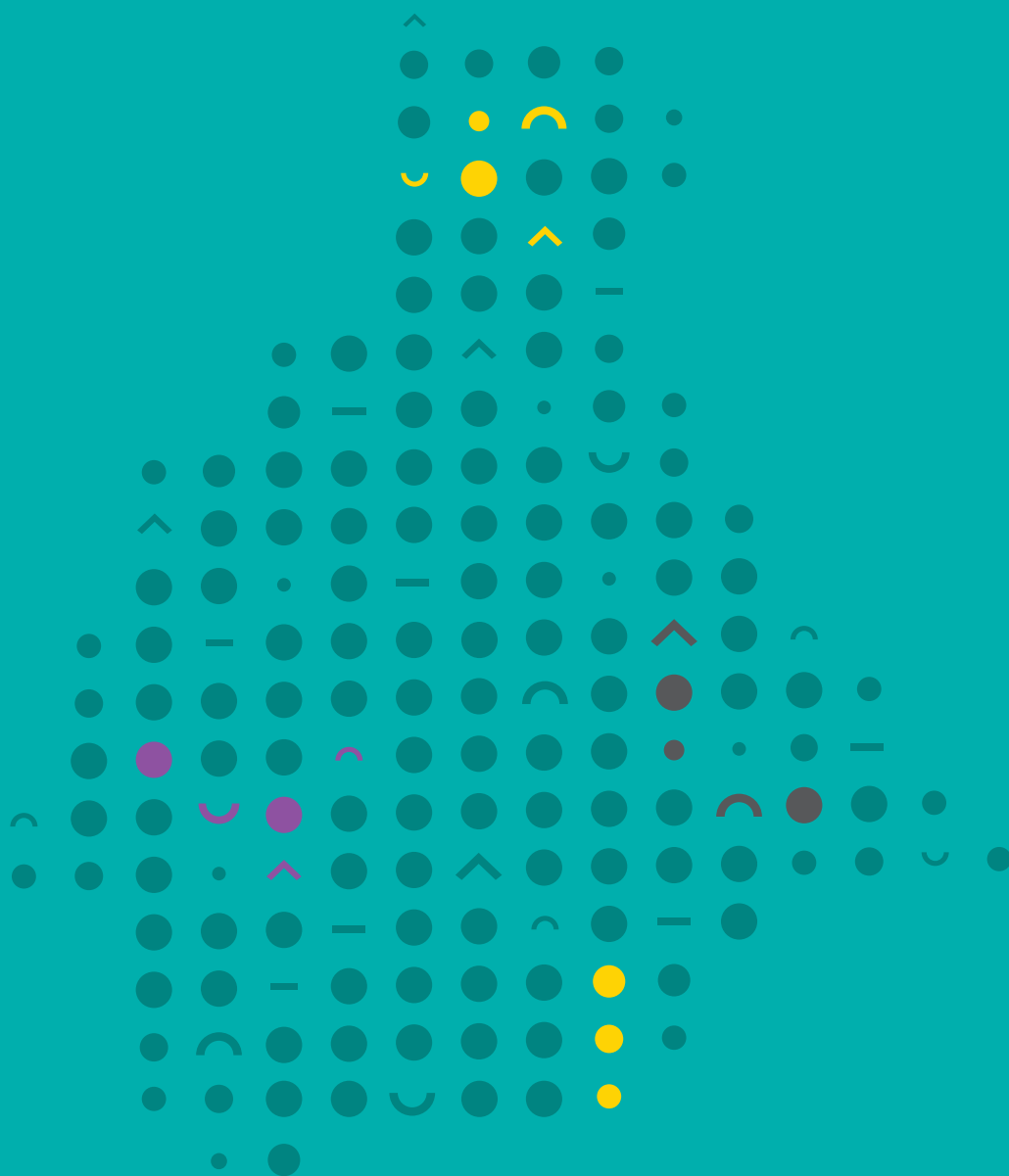
285 295€

Montant voté en 2020
pour le soutien à la
vie associative

11.3 LES RÉUNIONS DES INSTANCES EN 2020

2 0 2 0





CCAPV
Z.A. Les iscles
04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES.
04 92 83 68 99
contact@ccapv.fr
www.ccapv.fr